
DIRECTION DU GUICHET UNIQUE

LE DIRECTEUR

**PIECES ET DOCUMENTS A FOURNIR EN VUE DE
L'OBTENTION D'UN AGREMENT PROFESSIONNEL POUR
L'OUVERTURE D'UNE AGENCE OU D'UN BUREAU DE
VOYAGES**

1. Un formulaire de demande d'autorisation à retirer à la Direction du Guichet Unique, dans les Directions Régionales ou Départementales du Ministère en charge du Tourisme à l'intérieur;
2. Une photocopie de la CNI ou une attestation d'identité ou titre de séjour du promoteur;
3. Une copie du casier judiciaire du demandeur ;
4. Une copie du certificat de résidence du demandeur ;
5. Une photocopie certifiée conforme du diplôme du directeur ou du gérant en tourisme ou diplôme équivalent avec expérience professionnelle dans le secteur d'activité;
6. Un curriculum vitae sincère du directeur ou du gérant en tourisme ;
7. une attestation ou un certificat de travail justifiant son expérience professionnelle dans la profession d'agent de tourisme ;
8. Une copie du reçu de paiement des frais de dossier à la régie du Ministère en charge du Tourisme.

NB : Le dossier doit être fourni en **dix (10) exemplaires** dont un original et neuf (09) photocopies reliées en spiral.

**DEMANDE D'AGREMENT PROFESSIONNEL D'UNE
AGENCE OU UN BUREAU DE VOYAGES**

DENOMMEE :.....

Réf. :...../MINTOUR/DGU/ du :.....

Nom et prénoms du promoteur :.....

Profession :.....

Nationalité :.....

Adresse :.....Tél. :.....

EMAIL :

Nature de l'établissement :.....

Nature juridique :.....

Régime Fiscal :.....

N° Identifiant Unique (CEPICI) :.....

Situation géographique :.....

Montant des investissements prévus :.....

Nombre d'emplois prévus :.....

Nom et Prénoms du gérant :.....

Nationalité :.....

Diplôme (s) :.....

Signature de l'Agent DGU

Signature du promoteur